

Le CAP (certificat d'aptitude professionnelle)

Publication : 8 Novembre 2016

Le CAP : études, programme..

Le CAP (certificat d'aptitude professionnelle) prépare à un métier dans près de 160 spécialités et est très apprécié des employeurs. La formation vise à acquérir des techniques précises pour apprendre un métier. En 2 ans après la 3e, il est le premier niveau de diplôme de la filière professionnelle. Tout savoir sur les études, les programmes et l'inscription.

Après le CAP, poursuivre des études c'est possible

L'insertion dans la vie active est une suite logique après un CAP. 1/3 des élèves souhaitent toutefois poursuivre leurs études. 23,5 % d'entre eux entrent en 1re professionnelle pour préparer un bac pro. D'autres pistes sont possibles, notamment les mentions complémentaires, les brevets professionnels...

Après le CAP, s'insérer dans la vie active

Avec près de 160 spécialités, dont plusieurs assorties d'options, le CAP (certificat d'aptitude professionnelle) répond aux besoins de main d'oeuvre qualifiée et permet à son titulaire d'entrer directement dans la vie active. C'est ce que font près des 2/3 des détenteurs de ce diplôme.

Quelles études ?

Le CAP se prépare, en 2 ans soit en lycée professionnel soit en établissement d'enseignement agricole pour le CAP agricole ou encore en CFA (centre de formation d'apprentis).

Il peut aussi se préparer en 1 an après un premier CAP ou, plus rarement, en 3 ans en cas de difficultés.

Quel programme ?

Bien des changements par rapport au collège ! La formation comporte :

- des **enseignements généraux** (français, maths-sciences, histoire-géographie, langue vivante étrangère...), qui couvrent presque la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire. Certains sont appliqués à des activités professionnelles, par exemple la biologie dans le domaine de la coiffure, ou les sciences physiques en électricité.
- des **enseignements technologiques et professionnels** représentant un peu plus de la moitié de l'emploi du temps. Ils se déroulent sous forme de cours, de TP (travaux pratiques) et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité du CAP/CAP agricole.
- une **période de formation en milieu professionnel** de 12 à 16 semaines, réparties sur 2 années.

source ONISEP